

ASSEMBLÉE NATIONALE

26 mai 2008

MODERNISATION DE L'ÉCONOMIE - (n° 842)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 392

présenté par
M. Charié, rapporteur
au nom de la commission des affaires économiques

ARTICLE 27

Dans l'alinéa 74 de cet article, après les mots :

« en matière »,

sont insérés les mots :

« d'aménagement ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.